

France - randonnées raquettes en Haute-Savoie

Hébergement en hôtel 3***

du 8 au 11 janvier 2025 - 4 jours / 3 nuits

A partir de 495 € / personne

Base 30 personnes



LES POINTS FORTS :

Pension complète en village club

Ambiance conviviale et chaleureuse

Restauration avec spécialités locales

Guide accompagnateur

J1 : VOTRE VILLE / HABERE POCHE / YVOIRE

Départ en direction de la Savoie - Arrivée en fin de matinée à **Habère-Poche** - Installation au **Neaclub Les Cimes du Lemman** - Déjeuner - L'après-midi, temps libre pour découverte personnelle des environs ou départ en autocar pour la **visite d'Yvoire**, cité médiévale au bord du lac Léman. Ancien village de pêcheurs, aujourd'hui classé parmi les plus beaux villages de France. Vous flânerez dans les rues pavées - Retour au club - Dîner et logement.

J2 : JOURNEE RANDONNEE

Petit-déjeuner - Départ pour une **randonnée « Trilogie de Bellevaux »** : Vallée de Bellevaux, au pied du Roc d'Enfer - Alpage de Petetoz - Départ de la chèvrerie - Dénivelé positif de 400m. Temps de marche : environ 3 h - Retour au club pour le déjeuner - L'après-midi, **randonnée « Le Lac du Vallon »** : Un lac de haute montagne splendide, des alpages magnifiques avec beaucoup d'histoire - Départ du lac de Vallon - Dénivelé positif de 150m - Temps de marche : environ 3h - Retour au club - Dîner et logement.

J3 : THONON / CHATEAU D'ALLINGES / RANDONNEE

Petit déjeuner - Départ vers Allinges, splendide vue sur Thonon, le lac Léman et les Préalpes. Les ruines des 2 châteaux, Allinges le vieux et Allinges le neuf sont les témoins des âpres disputes entre le Faucigny et les Savoie. La fresque de la chapelle byzantine est une des plus anciennes de Savoie. Ensuite, profitez de Thonon, réputée pour son climat et ses eaux thermales, capitale du Chablais à l'air de riviera... - Retour au club pour le déjeuner - L'après-midi, randonnée **« La Pointe des Brasses »** au milieu des alpages, jusqu'au sommet des Brasses d'où vous bénéficierez d'un panorama exceptionnel sur la chaîne du Mont-Blanc, le Jura, le Léman - Départ de Chaîne d'Or - Dénivelé positif de 300m - Temps de marche : environ 3h - Retour au club - Dîner et logement.

J4 : RANDONNEE / RETOUR

Petit déjeuner - Départ pour une matinée de **randonnée « Les Balcons du Lemman »** : Balade en forêt et à travers les alpages, offrant une vue imprenable sur le lac Léman - Départ depuis les Cimes du Léman - Vierge de l'Aiguille - Dénivelé positif de 200 m - Temps de marche : environ 3h -

Retour à l'hôtel pour le déjeuner - Départ pour le trajet retour vers notre région - Arrivée dans votre ville en fin de journée.

(les randonnées sont données à titre indicatif, elles pourront être modifiées en fonction de la météo)

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar grand tourisme

L'hébergement en chambre à 2 lits avec salle de bains, télévision dans chaque chambre. au Neaclub 3*, base chambre double

Lits faits à l'arrivée et linge de toilette fourni (1 drap de bain + 1 serviette de toilette / personne).

Restauration en pension-complète : petits déjeuners, déjeuners et dîners selon le buffet du jour

Les boissons aux repas : vins de pays sur la base d'1/4 l par personne et café compris après le déjeuner

Les animations de soirées communes à tous les vacanciers (ex. cabaret, karaoké, loto, diaporama, contes et légendes...)

L'accès à la piscine intérieure chauffée.

La location raquettes/bâtons

L'accompagnement par 3 accompagnateurs de moyenne montagne, diplômés pour 1 journée + 2 demi-journée de randonnées

Les taxes de séjour

L'assurance assistance/rapatriement, annulation/bagages et interruption de séjour

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 50 € (nombre limité, nous consulter)

Les boissons autres que celles mentionnées

Toute prestation non mentionnée

Les pourboires et dépenses personnelles

En partenariat avec



CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Applicables par notre partenaire SUMIAN EVASION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar comportant au moins une nuit:

Plus de 30 jours avant le départ : 30 € / personne + le montant de l'assurance - NON remboursable
Entre 30 et 21 jours : 25% du prix
Entre 20 et 8 jours : 50% du prix
Entre 7 et 2 jours : 75 % du prix
Moins de 2 jours avant le départ : 100% du prix

Assurance Annulation incluse : 10 €

Une Franchise est retenue par l'Assurance selon le montant du voyage.

Assurance assistance-rapatriement Assurever contrat n° 7334

Assurance annulation-bagages Assurever contrat n° 21126

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services et doit-nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage.

La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage.

Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise de 15€ par personne, de la prime d'assurance ainsi que des frais de visa indiqués dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ».

De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane.

L'obligation d'ordre professionnel.

La guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme, tout effet de radioactivité.

Un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation, un typhon, un ouragan, un cyclone ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la loi N 82600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (pour les garanties d'assurance)

Les conséquences de l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif de l'alcool ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas hospitalisation supérieure à 3 jours.

Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du contrat. Les annulations résultant d'examen périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne jusqu'à 7 jours du départ à une personne remplissant les mêmes conditions. Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion ou des billets maritimes par exemple. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sumian Evasion vous fait bénéficier d'une Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage. Vous bénéficierez des services de notre assureur **ASSUREVER** en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées avant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,

Les frais engagés par l'Assuré sans l'accord préalable de l'Assisteur ;

Les frais engagés par l'Assuré lors d'un séjour effectué contre avis médical ;

etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sumian Evasion .

PROTECTION SANITAIRE

Tous les adhérents de l'ES 13, inscrits sur ce séjour, pourront bénéficier de **l'Assurance Protection Sanitaire Pandémie « assistance et annulation »** de notre assureur ASSUREVER couvrant les risques suivants liés à une épidémie ou pandémie (dont le Covid 19) :

Annulation du voyage en cas de déclaration de la maladie dans le mois précédant le voyage ou en cas de refus d'embarquement suite à une prise de température

Les garanties d'assistance et de rapatriement sont désormais assurées en cas d'épidémie et de pandémie et incluent les frais hôteliers suite à une mise en quarantaine, les frais médicaux, soutien psychologique suite mise en quarantaine, soutien psychologique suite à rapatriement

Etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sumian Evasion .